

AUX MORTS DES ARMEES
DE CHAMPAGNE 1914-1918



“ Se souvenir
est
un devoir sacré ”

JUILLET 2012

SOMMAIRE

- 2 Editorial
- 3 à 4 Compte rendu de l'assemblée générale
- 5 à 7 Histoire : reconstruction
- 8 à 10 Le camp de Tahure
- 11 Article de Stéphane Tison
- 12 Notre drapeau

NAVARIN

Bulletin de l'Association du Souvenir aux Morts des Armées de Champagne
et de la Fondation du Monument et Ossuaire de Navarin.



Photo M. Godin

CEREMONIE AU MONUMENT DE NAVARIN

LE DIMANCHE 7 OCTOBRE 2012

9 H 45 : Cérémonie militaire et honneurs rendus par le Centre d'Entraînement des Brigades

10 h 45 : Messe célébrée devant le Monument,

12 h 30 : Pèlerinage au cimetière militaire de l'Opéra,
à Souain - Perthes-les-Hurlus

A l'issue : Repas amical au Camp de Suippes.

*Nous remercions le Centre d'Entraînement des Brigades, de Mourmelon,
corps ayant la garde du drapeau et des traditions du 51ème Régiment d'Infanterie,
d'être présent pour rendre les honneurs.*

ASSOCIATION DU SOUVENIR
AUX MORTS DES ARMEES DE CHAMPAGNE-NAVARIN
Siège social : 38 rue Boileau 75016 PARIS
Correspondance : 4 rue des Condamines 78000 VERSAILLES

FONDATION DU MONUMENT
AUX MORTS DES ARMEES DE CHAMPAGNE
ET OSSUAIRE DE NAVARIN
10 rue de l'Eglise - 51510 THIBIE

APPEL A VOTRE FIDELITE ET A VOTRE ENGAGEMENT

En 2011, pour la première année depuis 20 ans, le nombre d'adhérents (et le montant des cotisations) a (ont) significativement baissé.

L'Association du Souvenir aux Morts des Armées de Champagne-Navarin, comme toutes les associations regroupant les acteurs de la mémoire combattante, vit des cotisations de ses membres. Et, jusqu'à présent, grâce à votre nombre et à votre générosité, elle a pu faire face à ses obligations prioritaires :

organiser dignement la cérémonie annuelle du souvenir à Navarin, publier deux fois par an un bulletin de qualité, à la fois pour que les faits d'armes de nos anciens restent dans les mémoires, génération après génération, et pour que l'action de l'ASMAC soit connue, soutenir la Fondation du Monument et Ossuaire de Navarin dans l'entretien régulier du monument.

Convaincues de l'importance du devoir de mémoire, l'A.S.M.A.C et la Fondation se doivent de rester actives afin d'affirmer éternellement le poids historique de la Champagne dans ce conflit. C'est montrer notre attachement à l'enseignement de l'Histoire, à l'instruction civique et au patriotisme des jeunes générations.

Alors que des célébrations du centenaire de la Grande Guerre approchent et vont mobiliser nos énergies et nos moyens, nous sommes sûrs que vous aurez à cœur de soutenir nos efforts financiers en nous restant fidèles, en régularisant éventuellement les cotisations des années précédentes, en faisant connaître notre revue, en motivant vos amis, et particulièrement vos enfants, vos petits-enfants pour qu'ils prennent le relais de ceux qui disparaissent, et en restant attachés à nos actions dans les années à venir.

Comptant sur votre attachement, nous vous en remercions d'avance.

*le Général (cr) Xavier GOURAUD,
Président de l'A.S.M.A.C.*

*Le Colonel (h) Norbert MERY,
Président de la Fondation*

EDITORIAL : UN CENTENAIRE EN VUE

Les adhérents qui étaient présents à notre assemblée générale, tenue le 31 mars 2012 à Sainte Marie à Py, dans les meilleures conditions grâce à l'accueil de la municipalité, en ont déjà parlé. En effet, le Conseil Général de la Marne, l'ONAC et tous ceux qui se soucient du Souvenir se concertent depuis décembre dernier pour célébrer dignement le centenaire de 1914-1918.

Toucher de nouveaux publics, particulièrement les jeunes générations, pérenniser le patrimoine, coopérer entre associations pour regrouper les énergies, sont autant de buts communs à tous.

Pour sa part, l'ASMAC avance ses projets en faisant naturellement effort sur les cérémonies traditionnelles : en 2015 (les offensives de Champagne, lieu d'une abnégation héroïque de centaines de milliers de poilus), en 2017 (la conquête des Monts de Champagne), en septembre 2018 (l'offensive finale, aux côtés de l'Armée américaine).

Sans faire du monument un musée, nous souhaitons y renouveler la présentation des combats et proposer des expositions qui marqueront la spécificité de chacune des années de guerre.

En lien avec le Centre d'Interprétation Marne 14-18, l'Association de la Main de Massiges, d'autres encore, et en travaillant avec l'Inspection Académique, l'ASMAC souhaite proposer aux scolaires un parcours mettant en valeur les combats et la vie des poilus des tranchées. D'autres parcours, pédestres ou en voiture, sur telle ou telle partie du Front de Champagne, seront organisés avec les associations concernées.

Enfin, vous vous souvenez sans doute du succès du "relais de la Flamme", amenée de l'Arc de Triomphe à Navarin en 2008. L'ASMAC veut renouveler et amplifier ce relais dans le nord-est de la Marne ; elle propose aussi que la Flamme soit accueillie dans toutes les célébrations marnaises de 2018 et soit présente dans toutes les communes de la Marne, le 11 novembre 2018.

Programme ambitieux qui nécessite que nous fédérions toutes les énergies, au sein même de l'ASMAC et avec les autres associations de la région ; il suppose aussi que nous ayons des moyens suffisants, le Conseil Général étant prêt à soutenir les initiatives répondant aux objectifs communs. C'est la raison de l'appel que le Colonel Méry et moi vous lançons par ailleurs pour amener de nouveaux adhérents à l'ASMAC. Nous comptons sur vous.

Xavier Gouraud

LE MOT DU TRESORIER : Où en êtes-vous de vos versements ? Pour le savoir, regardez l'étiquette indiquant votre adresse sur la grande enveloppe blanche d'envoi du bulletin. Au dessus de votre adresse figure un chiffre :

2012, vous avez réglé celui de 2012,

2011, vous avez réglé celui de 2011 mais pas celui de 2012.

APPEL DE VERSEMENT 2012 : Pour ne pas pénaliser de fidèles adhérents, le versement minimum 2012 est maintenu à 8 euros, valable pour une année calendaire.

Un reçu fiscal vous sera adressé, par l'intermédiaire du bulletin de janvier 2013, pour tout versement excédant le minimal de 8 euros. Toutefois, si vous ne désirez pas le recevoir, nous vous demandons de nous le signaler.

REMARQUE IMPORTANTE : si vous utilisez un chèque de virement postal mentionnez le numéro complet du compte BANQUE POSTALE de l'ASMAC, modifié par l'Administration, à savoir < 24 612 29 E 020 PARIS >

31 MARS 2012 :
ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASMAC-NAVARIN
A SAINTE-MARIE-A-PY

Bien avant l'heure, la salle Val d'Aumont est pleine et il faut ajouter des chaises et serrer les rangs pour que tous puissent s'asseoir ; nous sommes 56. Après l'accueil de Madame Brigitte Chocardelle, maire de Sainte-Marie-à-Py, le président la remercie, ainsi que tout son Conseil municipal, pour cet accueil chaleureux et pour son excellente organisation. Il remercie aussi tous ceux qui sont venus à l'Assemblée Générale, en particulier Madame Agnès Person, conseillère générale, les maires de Suippes, Sommepey, Massiges, et le chef d'escadron Thierry Faroux, représentant le chef de corps du 40e R.A.

Comme à l'accoutumée, le secrétaire rappelle les activités de l'année passée dont le bulletin a largement rendu compte et le trésorier donne les bilans de 2011. Les comptes de l'année 2011 sont les suivants :

	Charges		Produits
Secrétariat	195,44	Cotisations	9721,00
Bulletins et affranch.	586,76		
Cotisations	150,00		
Cérémonie de Navarin	2810,61	Cérémonie de Navarin	2323,27
Don à la Fondation	4000,00	Legs Wandaële	1500,00
Divers	520,37	Divers	237,27
Total	13263,18	Total	13781,27

Soit un solde positif de 518 euros. Au 31 décembre 2011 l'avoir total de l'ASMAC, est de 19581 euros.

Notre trésorier souligne toutefois la baisse des cotisations, qui passent cette année, sous le seuil des 10 000 euros, en rapport avec une chute du nombre d'adhérents :

Année	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Adhérents au 1er jan	405	428	428	431	431	438	445	444	425

Le président lance alors un appel pour que chacun recrute de nouveaux adhérents, en particulier chez les jeunes, que ceux-ci perpétuent la mémoire de leurs aïeux.

L'assemblée générale procède alors au renouvellement du Conseil d'Administration. Sont réélus : Mme M.A. Gangand, maire de Sommepey, MM. J.E. Prételat, le Colonel N. Méry, le Capitaine de Vaisseau E. Gouraud, MM. D. Dath, O. Gouraud, J. Huguin, maire de Suippes, P. Jupillat, J.B. Leclère, maire de Souain, Y.A. Lucas et O. Prételat. Mme Fr. Querette et le Général A. d'Avout d'Auerstaedt, jugeant qu'ils sont insuffisamment présents au CA, ont demandé que leurs mandats ne soient pas renouvelés. L'assemblée élit Mme Hélène Méhault, Directrice du Centre d'Interprétation Marne 14-18, qui avait posé sa candidature.

Le président annonce la prochaine Cérémonie de Navarin le dimanche 7 octobre 2012. La date a été choisie pour faciliter la participation du Centre d'Entraînement des Brigades de Mourmelon qui a accepté de rendre les honneurs.

Puis il ouvre le dialogue avec les participants.

Une loi récente fait du 11 novembre la journée du souvenir des morts de toutes les guerres. L'ASMAC n'a que rarement célébré le 11 novembre à Navarin ; le dernier conseil d'administration s'est interrogé sur la possibilité d'instituer une brève cérémonie (dépôt de gerbe) au monument ce jour-là. Les réactions des participants sont très réservées, craignant une concurrence avec les cérémonies dans chaque commune et voyant difficilement comment concilier les deux dans une même journée. Le président ne veut en aucun cas que cela nuise aux rassemblements devant les monuments aux morts et reconnaît la difficulté de mettre en œuvre cette proposition du CA.

Les échanges portent ensuite sur les projets du centenaire, exposés dans l'éditorial de ce bulletin. L'idée de renouveler en 2018 le "relais de la Flamme", organisé en 2008 (90e anniversaire) recueille un grand assentiment ; déplacer la Flamme de communes libérées en communes libérées, entre le 26 septembre et le 11 novembre, dans le nord-est de la Marne puis dans les Ardennes, est une idée qui retient l'attention, mais il faut aussi une action qui mobilise les communes du sud de la ligne de front. D'autres idées suggèrent de fédérer les efforts des organismes présents dans la zone du Front de Champagne (ASMAC, CI Marne 14-18, association de la Main de Massiges, ASCERF ...) pour mettre en valeur l'héroïsme des Combattants de la guerre des tranchées : proposer un parcours pédagogique en lien avec l'Inspection Académique, organiser des parcours pédestres ou en voiture.

Le Colonel Méry, président de la Fondation, énonce les projets de travaux pour le monument : en 2012, les dernières causes d'infiltration seront traitées. Puis des actions sur l'extérieur du monument (réfection de joints, élimination des mousses, nettoyage) permettront de lui rendre tout son éclat pour la cérémonie de 2015, qui commémorera le centenaire des offensives de Champagne.



Le président remercie l'assistance pour sa participation active puis l'invite à se rendre en cortège au monument aux morts. Là, en présence des drapeaux de plusieurs associations, des pompiers et de plusieurs habitants de la commune qui avaient tenu à s'associer à notre assemblée, il remet le nouveau drapeau de l'ASMAC à M. Bourdeau d'Hui, notre porte-drapeau. L'ancien drapeau, qui présidait à nos cérémonies depuis les années 1930, est remis au Colonel Méry pour être exposé dans le monument. Puis, Madame Chocardelle, maire, et le Général X. Gouraud déposent une gerbe au pied du monument aux morts où sont gravés les noms des enfants de Sainte-Marie-à-Py morts pour la France en 14-18 et en 39-45 et ceux des civils tués du fait de ces guerres. Que leur mémoire soit toujours honorée.

De retour à la salle Val d'Aumont, un verre de l'amitié est offert par la municipalité. Le président dit sa satisfaction d'une A G nombreuse et aux échanges riches et remercie Madame Chocardelle et **la municipalité de la parfaite organisation de leur accueil. Puis les participants peuvent poursuivre les échanges : c'est toujours un moment important dans la vie de notre association.**

Xavier Gouraud



Cortège se rendant au monument aux morts

Remise du nouveau drapeau



MANIFESTATIONS DE L'ANNEE 2012.

CEREMONIES COMMEMORATIVES

ASMAC		Autres Associations de la CSCC	
Judi 15 mars 14 h et 15 h 30	Conseils d'Administration de la Fondation et de l'ASMAC à Paris	26/27 mai	ASCERF, cimetière russe de St Hilaire le Grand
Samedi 31 mars	Assemblée générale à Sainte-Marie-à-Py Salle polyvalente à 10 h 30 Accueil à 10 h.	8 juillet	La Gruerie
Dimanche 07 octobre	Cérémonie de NAVARIN		La Pompelle
		8 juillet	Dormans
		2 Septembre	Mondement
		Septembre Octobre	Journée des villages détruits, camp de Suippes

HISTOIRE

L'APRÈS-GUERRE

Le bulletin de janvier a relaté les efforts de l'après-guerre en utilisant une documentation aimablement mis à la disposition de l'ASMAC par le Centre d'Interprétation Marne 14-18 de Suippes.

Le présent bulletin poursuit ces investigations avec des contributions variées.

La fin de l'article sur "l'après-guerre" du bulletin précédent concerne en particulier les reconstructions. Et, puisque notre assemblée générale s'est tenue à Sainte-Marie-à-Py, nous avons demandé à son maire comment son église a été reconstruite.

Réalité de cette époque : les camps de Suippes et de Moronvilliers qui ont été établis dans les "zones rouges". Comment ?

Enfin, dans un registre très différent, M. Stéphane Tison, de l'Université du Maine, à Laval, envisage les conséquences psychologiques et sociologiques de cet "après-guerre". Dans ce domaine aussi, il fallut reconstruire et le devoir de mémoire y contribue toujours.

Mais lisons d'abord les paroles de Clémenceau s'engageant pour la reconstruction. Sans doute, y avait-il quelques problèmes, du point de vue de ceux qui tentaient courageusement de recréer la vie dans la zone du front.

PROPOS ET PROMESSES DU « PÈRE LA VICTOIRE » :

DISCOURS DES ARDENNES (3 AOÛT 1919)

« *Oui, j'étais décidé à voir la France couverte de ruines plutôt que déshonorée !* »

«Après les deux ou trois premiers voyages dans les départements dévastés, je me suis rendu compte que les efforts produits, si grands soient-ils, ne correspondaient pas à l'immensité de cette tâche de reconstitution.

J'ai réuni les ministres compétents et j'ai décidé le bouleversement des anciennes pratiques, car la France n'est pas faite pour son administration ; ce sont les administrations qui doivent être faites pour la servir.

J'introduis une révolution dans l'administration des pays libérés ; désormais, il y aura moins de personnes à qui s'adresser et plus de facilités laissées aux libres initiatives.

A la tête de vos départements seront placés des fonctionnaires qui se sont acquis, dans les plus hauts postes de l'administration, des titres particuliers par leur esprit de décision. Ils auront des pouvoirs plus étendus, une autorité accrue. Ainsi vous souffrirez moins de ce mal de la centralisation bureaucratique.

Le devoir de l'Etat est de vous donner de l'argent, des moyens de transport, des logements et de vous laisser faire le reste vous-mêmes, comme vous l'entendez.

Ce système, sans doute, n'est pas parfait, mais si vous vous aidez vous-mêmes, d'ici peu vous aurez de grandes satisfactions ; je ne dis pas toutes les satisfactions, car je ne dois pas dépasser la vérité.

Vous avez dit que j'avais apporté dans la guerre de la décision. Oui, j'étais décidé à voir la France couverte de ruines plutôt que déshonorée ! Eh bien ! Maintenant, il faut réaliser la paix et l'œuvre n'est pas moins vaste ni moins digne de nos efforts. Pour cette œuvre, le concours du gouvernement vous est tout acquis ».

Extrait d'un discours de Georges Clémenceau (1841-1929) cité dans : « Articles et discours de Guerre 1914-1918 » par Jean Jacques Becker – Editions « Amis de Georges Clémenceau »

RECONSTRUCTIONS DE L'APRÈS-GUERRE

(SUITE DE L'ARTICLE SUR L'APRES GUERRE DU BULLETIN DE JANVIER 2012)

Les paysages

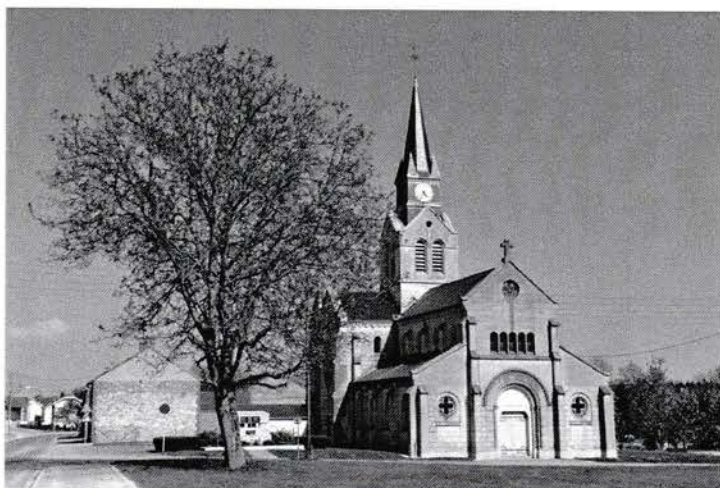
Au-delà des surfaces en Zone Rouge situées aujourd'hui en terrain militaire, de grandes étendues furent boisées surtout en résineux.

Ultérieurement, et surtout dans la décennie 1950-1960, les pinèdes ainsi constituées furent exploitées et ce développement (déboisement), a permis une extension des cultures, blé, pommes de terre, betteraves et luzerne, préfigurant les aspects actuels du territoire marnais avec, en outre, depuis 1970, un développement du vignoble en particulier autour de la Montagne de Reims.

Reconstruction des villages

Déjà, pendant la guerre, des études ont été menées pour préparer les reconstructions avec le souci de conserver les caractéristiques régionales mais aussi d'apporter des modifications d'organisation pour améliorer la vie quotidienne des habitants. Après les conditions provisoires d'hébergement (voir n° bulletin Navarin de janvier 2011), la reconstruction en « dur » en milieu rural vise à réaliser des logements plus grands avec plus de pièces, en particulier la cuisine. A l'amélioration des conditions d'hygiène s'ajoute l'éclairage électrique. Les constructions respectent une architecture « régionaliste », la pierre meulière remplace souvent la craie. La tuile et le béton, produits industriellement, sont très utilisés tandis que la brique est souvent réservée aux décorations extérieures. Des sociétés coopératives de construction proposent des modèles identiques et fonctionnels, mais certains habitants préfèrent construire selon leur goût et refusent d'adhérer à ces sociétés.

UN EXEMPLE ORIGINAL DE RECONSTRUCTION : l'église de Sainte-Marie-à-Py



Eglise « Notre Dame » de Sainte-Marie-à-Py ;
Inauguration le 29 juillet 1927.

En date du 6 mai 1922, par délibération du Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Marie-à-Py, et de **M. Alphonse RAUNET**, Maire : il a été décidé de confier la reconstruction de l'église Communale à l'entreprise Joseph Mège de Paris.

- Le Conseil Municipal accepte les plans et devis, approuve le cahier des charges et le marché qui est passé entre le Président de la Coopérative des Églises et l'entreprise Mège.

Cette reconstruction devra s'édifier selon les procédés « Nasousky » : "**Étanchéité, Économie, Solidité**"

Les brevets « Nasousky » s'appliquent à un nouveau mode de construction de murs creux au moyen d'éléments en ciment moulés d'avance en série.

- **Étanchéité** : Construction absolument étanche au point de vue humidité, mais aussi au point de vue calorique (matelas d'air à circulation constante et dans tous les sens).

Le mur est en deux parties et n'ont de contact en aucun point.

- **Économie** des matériaux qui s'explique par la proportion du vide intérieur,

Economie du matériel qui résulte de la simplicité des méthodes de moulage,

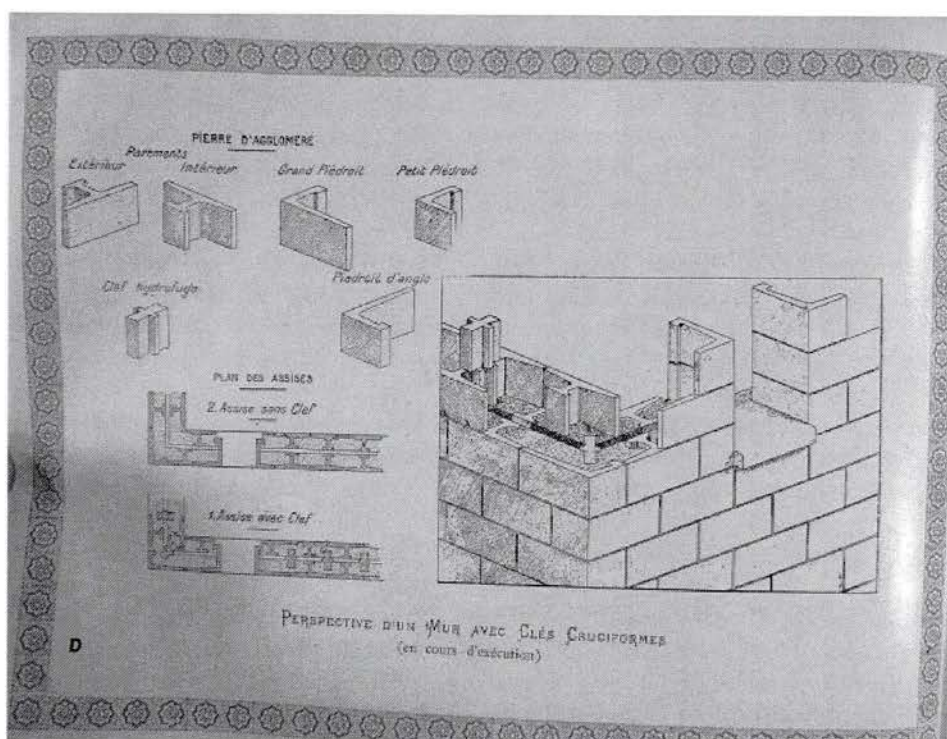
Economie de main d'œuvre, les pierres peuvent-être moulées par les femmes et les jeunes adultes.

- **Solidité** : Utilisation de sable de rivière et de ciment à fort dosage.

Le mur « Nasousky » supporte mieux les poussées qu'un mur ordinaire, en raison du système d'accrochage par clés hydrofuges (rectangulaires, cruciformes et fixes), reliant les deux parements.

Quelques constructions « Nasousky » :

Eglise St-Léon au Havre, Eglise Notre-Dame des Neiges, Eglise Ste-Cécile à Granville Ste-Honorine, Eglise du Beau Marais à Calais



A PROPOS DU CAMP DE TAHURE...

Exposé résumé de la longue et difficile implantation du Camp de Tahure
à partir de la zone rouge des villages détruits

A la fin du conflit, sur certaines zones horriblement dévastées du front de Champagne, il était impossible, compte-tenu du manque de main d'œuvre et de moyens matériels suffisants, de rendre cultivables des étendues bouleversées, creusées d'entonnoirs importants par les mines et bombardements. Ces terrains, dangereux par l'énorme quantité résiduelle de ferrailles, projectiles non éclatés, matériels divers, s'étendaient sur une surface importante comportant certains villages entièrement détruits dont la reconstruction n'était pas envisageable. Cette zone fut donc classée zone rouge.



Collection personnelle M. Hérissey

Un aspect de la zone rouge

L'idée d'utiliser cet espace martyrisé pour y installer un terrain d'instruction militaire se retrouve dans un entrefilet du journal « L'Union républicaine » du 14/05/1919 où on peut lire : « On donne comme certain que le territoire de la commune du Mesnil-Les-Hurlus et même, dit-on de certaines communes voisines horriblement dévastées, sera exproprié par l'Etat qui y créerait un champ d'instruction pour l'Arme de l'Artillerie ».

Par ailleurs, le rôle et l'importance prise par l'aviation durant le conflit avaient fait prendre conscience au commandement que cette « arme nouvelle » devait être développée et entraînée. L'idée d'utiliser cette région pour y créer un camp d'entraînement au bombardement aérien s'ajoutait à la volonté d'entraînement de l'artillerie.

Par une lettre du 8 août 1921, Monsieur le Ministre de la Marine (Ministre de la guerre par intérim) fait part au Ministre des Régions Libérées de son intention de créer un grand camp d'entraînement et d'instruction dans la région des villages détruits, en particulier Tahure, Perthes-les-Hurlus et Mesnil-les-Hurlus. Il est indiqué que ce camp englobera une grande partie de la zone rouge et, il est même suggéré dans un premier temps, de faire coïncider ses limites avec celles de cette zone rouge sauf peut être au sud où d'autres terrains pourraient y être ajoutés.

Par application des dispositions de l'article 46 de la loi du 17 avril 1919, les terrains situés dans les zones rouges, c'est-à-dire tous les espaces trop dévastés pour y envisager de nouvelles constructions, doivent être acquis par l'Etat au titre des dommages de guerre. Il importe donc, dès lors, de surseoir à tout travail de reconstruction dans la zone concernée en sachant que les limites de la zone rouge et du camp ne seront pas encore définitives en 1922 alors qu'il est recommandé de commencer au plus vite les opérations de rachat et d'indemnisation.

La création de ce camp, dont l'appellation sera « camp de Tahure » va soulever de nombreuses questions et générer, pendant plusieurs années, une multitude d'actions et de réactions vives, parfois hostiles, dont la presse locale se fera l'écho. Les acquisitions par l'Etat vont obliger à un recensement cadastral très précis des parcelles, travail mené avec les services des hypothèques. Les estimations nécessaires pour chiffrer les dommages aux constructions et la valeur des terrains vont entraîner des contestations multiples, des remises en cause des travaux des commissions d'évaluation ainsi que des réactions antimilitaires. De nombreux articles de la presse locale s'élèvent contre l'autorité militaire accusée de ne pas reconnaître les droits des habitants. Les polémiques durent pendant des années et on peut encore lire dans le journal « L'Eclair de l'Est » du 8 juin 1925 : « Si encore elle (l'armée) avait payé les terres qu'elle occupe ; mais bast elle se moque bien de cela et, aujourd'hui, les cultivateurs de cette région sont, comme l'an dernier, menacés dans leur vie par les explosifs et par les avions qui survolent la zone qui ne devrait plus être franchie. Il faut pourtant bien que les militaires se persuadent que les habitants ne capituleront pas devant eux ».

Cette même année, un syndicat groupant toutes les communes concernées est même formé : son but est de contester les décisions arbitraires et de les déférer devant le Conseil d'Etat. L'Assemblée générale du Syndicat composé de tous les maires se réunit à Sainte-Menehould sous la présidence de Monsieur Ladurelle maire de Wargemoulin assisté de Monsieur Margaine, député du secteur. « Tous les maires ont été unanimes à déclarer que si l'autorité militaire consentait à reculer les limites du champ de tir de un kilomètre, ils ne réclameraient plus rien. »

Decision N° 2019

Exempt des formalités de Timbre et d'Enregistrement (Article 35 de la Loi du 17 Avril 1919)

DÉPARTEMENT DE LA MARNE

RACHAT par l'Etat Français des Immeubles endommagés par faits de Guerre

(ZONE ROUGE)

Loi du 17 Avril 1919 (Article 40)

ARRONDISSEMENT de *Vienne-le-Château*

COMMUNE de *Tahure*

Acte de Transfert amiable passé en exécution de l'article 7, § 2, de la Loi du 20 Avril 1922

Pardevant M^e HAMELIN, Notaire à VIENNE-LE-CHATEAU (Marne)

Vendeur: *M. H. Aublin* soussigné.

Le Comparu

Monsieur Adrien Eugène Lefèvre, Clerc de notaire demeurant à Vienne-le-Château

Montant de l'indemnité: *25 500 fr.*

Actes de la procédure qui ont été lus ont confidentiellement donné à M. Lefèvre avec l'autorisation de son mari, pendant son absence pour un motif quelconque, et qui est demeuré approuvé, à un acte de vente reçu par le notaire soussigné le vingt sept mil neuf cent vingt cinq.

M. Aublin, né à Suresnes (Seine) le trois février mil huit cent cinquante neuf et M. Lefèvre, le premier novembre mil huit cent cinquante deux.

1063 Du sommaire des
recensements Domestiques
10 SEPT 1928
Directeur, p. L.

Il faut savoir que dès décembre 1918, les sinistrés de cette zone sont invités à préparer leurs demandes d'indemnisation sur papier libre avec toutes les pièces établissant la réalité des déclarations : Actes de ventes, de succession, baux, attestations certifiées de travaux, plans, actes, décisions judiciaires, déclarations d'assurances... Il est permis de ne présenter que des copies mais... imaginons un peu dans quelle situation se trouvait la majorité des habitants qui avaient tout perdu, plus de maisons, parfois impossibilité même de localiser les anciennes habitations disparues. Comment retrouver des « papiers » souvent ajoutés à ce qu'on avait pu dissimuler avant l'exode ? Sans oublier que de nombreux habitants de ces villages manquent à l'appel, tués ou disparus. Alors, comment respecter cette directive : « Il est précisé que les demandes soient signées, par l'intéressé, soit, s'il est incapable, par son représentant légal, la signature apposée sur la demande sera légalisée ».

Notons par ailleurs que dès 1919 et pour chaque village détruit il a été procédé à des élections afin d'élire un maire et une commission municipale pour aider à ces travaux de recensement et d'indemnisations.

La loi du 24/04/1923 fixera les conditions définitives du rachat des terres de la Zone Rouge. Il faudra attendre 1925 pour que ce rachat soit vraiment mis en œuvre, processus qui se prolongera en 1926. A ce sujet un extrait du journal « l'Eclair de l'Est » du 12 mai 1926 relate une visite du Général Girod (1872-1933), très intéressé par les questions aéronautiques, président de la Commission de l'Armée de la Chambre des Députés, venu en avion pour visiter la zone et ses environs immédiats. Citons une partie de cet article : « D'ores et déjà, l'administration de la guerre fait savoir qu'elle a diminué de 370 Hectares les projets primitifs d'élargissement et qu'aucun village et aucune maison ne sont situés dans la zone choisie. »

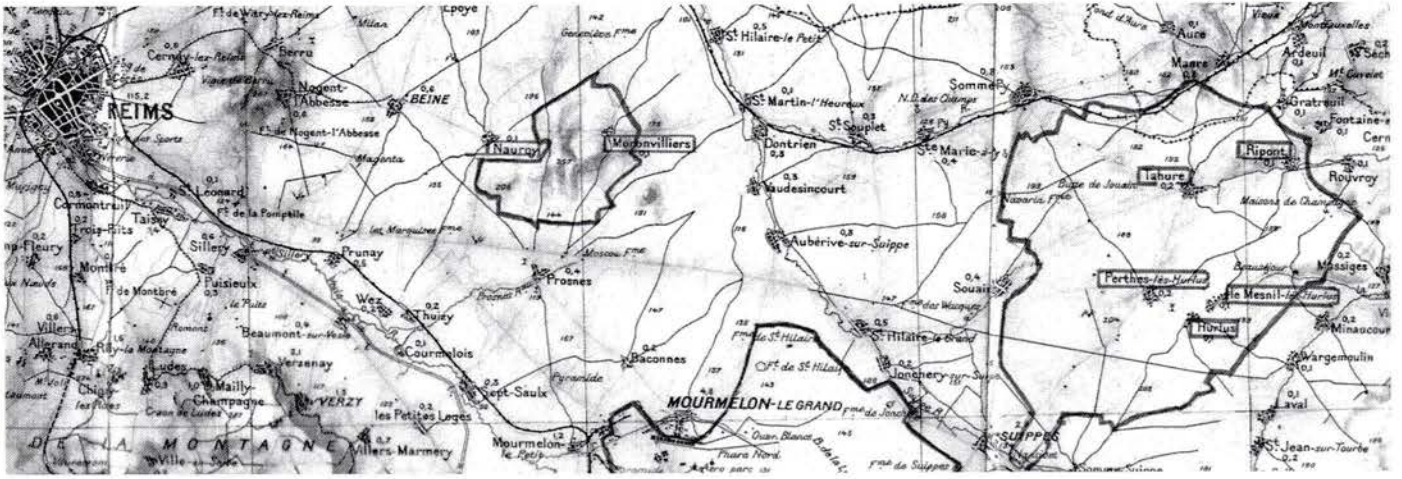
Il semble qu'une solution raisonnable ait été alors trouvée, mais il faudra attendre 1936 pour que les chemins et routes traversant le camp, et depuis longtemps interdits aux civils, soient définitivement intégrés au domaine militaire.

Précisons que l'établissement de ce camp de Tahure, conjugué avec le camp de Châlons (Mourmelon) pouvait permettre d'effectuer des tirs d'artillerie de longue portée (jusqu'à 22 kilomètres).

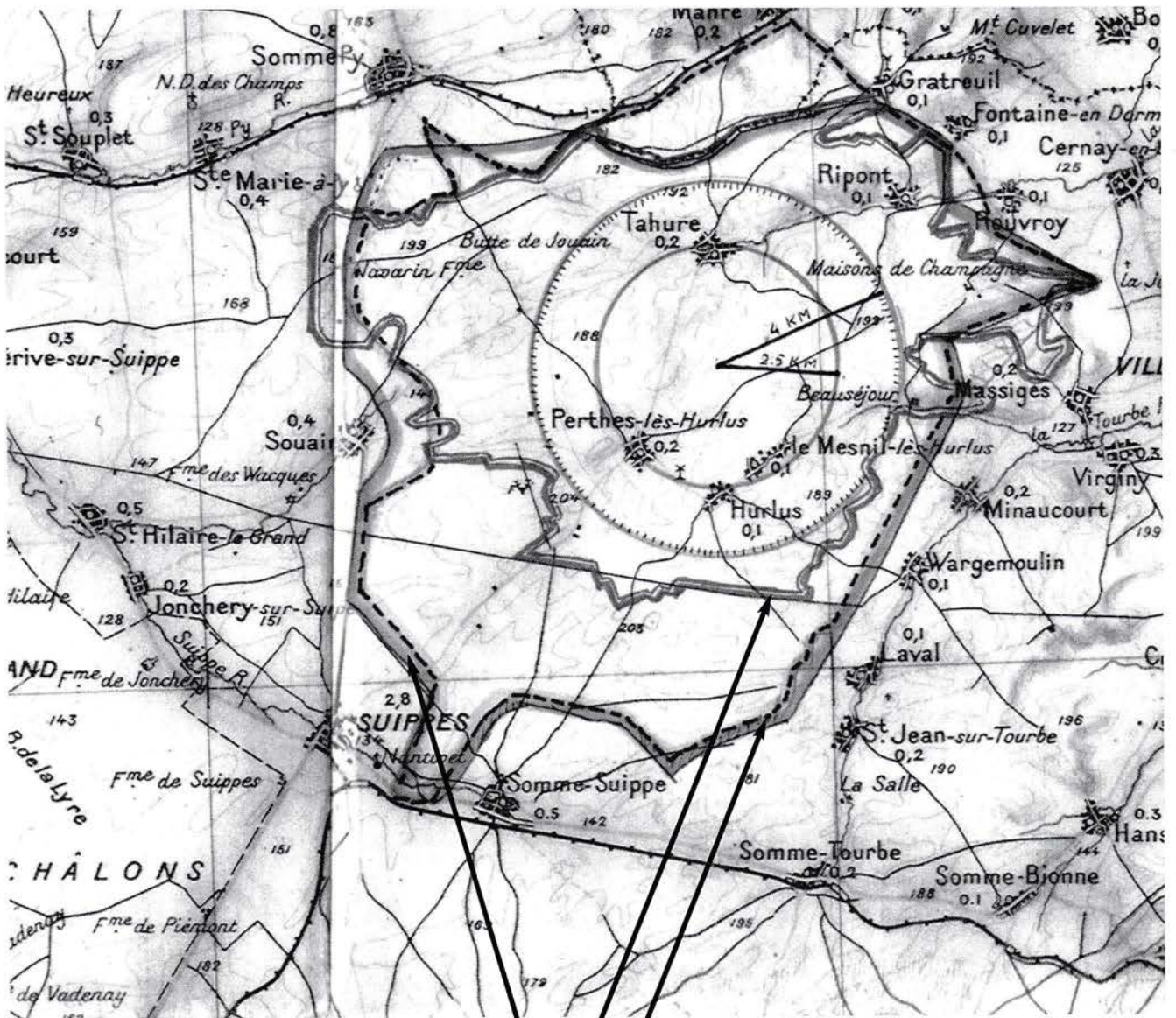
Bases de la documentation : Archives départementales

Notes : Dans le département de la Marne, sept villages ont disparu. Les cinq détruits (Hurlus, Le Mesnil Les Hurlus, Perthes les Hurlus, Ripont et Tahure) inclus dans le Camp de Tahure (aujourd'hui Camp de Suippes) regroupaient environ 650 habitants. Le recensement de 1906 donnait un total de 611. Le territoire de ces communes était occupé par des cultures mais des surfaces importantes de ce sol assez pauvre (« Champagne Pouilleuse ») étaient laissées en pâturage pour les troupeaux de moutons. Les deux autres villages détruits en Zone Rouge et situés plus à l'Ouest sont Nauroy et Moronvilliers, ce dernier actuellement inclus dans un camp militaire plus modeste : Le Camp de Moronvilliers.



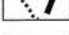

Pour la Meuse, ne pas oublier les 9 villages disparus dans le secteur de Verdun : Beaumont, Bezonvaux, Cumières, Douaumont, Fleury, Haumont, Louvemont, Ornes et Vaux.



Les camps et les villages détruits sur le front de Champagne



Du camp de Tahure initial au camp de Suippes actuel

-  Limite et périmètre de la zone rouge
-  Limites du « Camp de Tahure »
-  Limites du camp de Suippes actuel
-  Limites des zones dangereuses pour l'aviation de bombardement (initialement interdites de 7 à 10 heures et de 16 à 18 heures du 16 au 31 Août, sauf les dimanches) : Les 2 cercles intérieurs

Comment sortir de la guerre ? Deuil, mémoire et traumatisme (1870-1940), par Stéphane TISON. Aux Presses universitaires de Rennes 424 pages.

Pour commander : adresser un chèque de 22 euros à l'ordre de Monsieur l'Agent comptable de l'Université RENNES 2
CCP n° 044451008 C 13 Universitaires de Rennes Campus de la Harpe 2, rue du Doyen Denis Le-Roy 35044 RENNES CEDEX

Les "sorties de guerre" après 1918 ; l'exemple de la Marne

M. Stéphane Tison a publié récemment "Comment sortir de la guerre ? Deuil, mémoire et traumatisme (1870-1940)" qui a fait l'objet d'une recension dans le bulletin NAVARIN de janvier 2012. Il a accepté de donner ci-dessous les lignes générales de son étude en ce qui concerne le département de la Marne.

La commémoration de la fin des combats, le 11 novembre ou le 8 mai laisse penser que les deux guerres mondiales ont une fin définie, terminant la parenthèse de la guerre. Or, un conflit armé ne s'arrête pas simplement parce que les combats ont cessé.

Ainsi, pour 1914-1918, peut-on considérer que la sortie de guerre du point de vue diplomatique s'achève le 23 octobre 1919, date officielle de cessation des hostilités. Mais ne peut-on pas en repousser le terme au règlement de la question des réparations, soit vers 1932 avec le « moratoire Hoover » ? Et encore, ce débat s'est poursuivi, d'une façon plus ténue, en 1945, en 1953 avec l'acceptation par la RFA de reprendre le versement des réparations qui s'est achevé finalement en 2010 avec la fin du remboursement des intérêts par l'Allemagne. Sur le plan matériel, les destructions n'ont été effacées que lentement. La date de 1931 est souvent citée pour marquer la fin de la période de reconstruction. C'est le cas dans la Marne pour la plupart des localités et pour les bâtiments publics et logements, en dehors bien entendu des espaces du front de Champagne, intégrés dans le camp de Suippes et le camp de Moronvilliers qui n'ont jamais été reconstitués. Longtemps, la trace de la guerre resta présente dans le long travail de restauration des édifices artistiques, telle la cathédrale de Reims, inaugurée en 1938, dont la statuaire est encore restaurée pendant des décennies. Concernant la démographie, le processus s'avère plus lent : le département de la Marne n'a retrouvé le niveau de population de 1911 que cinquante ans plus tard. La ponction humaine et les déplacements de population expliquent cette reconstitution lente sur deux générations.

Enfin, il est des évolutions plus lentes encore, celle des blessures individuelles, notamment psychologiques : les deuils, les atteintes des soldats souvent non dites, blessures invisibles qui peuplent de cauchemars les nuits d'une vie entière. Si le retour à une existence tranquille se fait progressivement dès 1919 à l'arrière, vers 1922-1925 sur l'ancien front, le traumatisme creuse encore son sillon tout au long de vies ébranlées. Pour exprimer ces souffrances et leur donner sens, dès le temps de la guerre s'est mis en place un mouvement commémoratif d'une ampleur inédite qui s'est structuré dans les années de sortie de guerre pour s'établir vers 1924 dans la Marne, tardivement par rapport aux départements de l'arrière. A la diversité des types de cérémonies (fête de la Victoire, rentrée des régiments, remise de la croix de guerre, obsèques de soldats, inaugurations de monuments, anniversaires des batailles, 11 novembre) succèdent progressivement dans la Marne quelques jalons restés inchangés depuis : l'anniversaire de la 2e bataille de la Marne en juillet à Dormans, l'anniversaire de la bataille de 1914 en septembre dans le Sud du département, l'anniversaire de l'offensive du 25 septembre 1915 à Navarin et sur l'ancien front de Champagne, la commémoration du 11 novembre dans toutes les communes.

Notons que la commémoration annuelle organisée à Navarin, longtemps appelée "pèlerinage", ne célèbre pas un fait d'armes localisé à une date précise. Elle rappelle davantage l'héroïsme quotidien des soldats des tranchées dans la durée pendant cette longue période de 1914 à 1918, tout en mettant en valeur des combats précis : les offensives de 1915, la prise des Monts de Champagne, Moronvilliers en 1917, la victoire du 15 juillet et l'offensive de septembre 1918. Au cours de l'entre-deux-guerres, on assiste ainsi à une rétraction progressive de l'expression commémorative dans le temps et dans l'espace, suivant l'évolution du deuil collectif. Les rituels grandement inspirés par les commémorations de la guerre de 1870-1871 diffèrent malgré tout sur quelques points : par leur diffusion massive, par la mise en place d'une dimension nationale dans quelques monuments, comme la flamme de Reims, le monument des infirmières, celui des troupes d'Afrique, Navarin ou plus tardivement Mondement. Cependant, aucun d'entre eux ne peut rivaliser avec la cathédrale de Reims qui retrouve après plus d'un siècle d'éclipse sa dimension de symbole national. Surtout, le discours diffusé lors de ces commémorations varie progressivement : à un discours guerrier sans être toujours belliciste, issu de la défaite de 1871, fondé sur l'idée de défense de la patrie se substitue un discours plus pacifiste, toujours centré sur le service du pays.

A l'approche du centenaire de la Grande Guerre, la mémoire des poilus qui paraissait un peu effacée dans les années 1970-80, semble aujourd'hui bien plus présente. Même si l'affluence aux commémorations s'amenuise, la Grande Guerre reste encore, près d'un siècle après son déclenchement, une période chargée de sens pour bien des Français et des Européens à travers de nouvelles médiations : la multiplication des romans, films, bandes dessinées, des sites internet, des associations prenant en charge le patrimoine de cette période, l'existence de 700 musées en Europe le montrent. Il semble que la Grande Guerre puisse devenir, associée à la Seconde Guerre mondiale, un mythe fondateur de l'Europe, comme l'est la guerre de Sécession pour les Etats-Unis d'Amérique, un dénominateur commun visant la paix entre les peuples. Le travail de mémoire se poursuit de nos jours en ce sens. Les représentations de la guerre 1914-1918 dans la société française semblent davantage centrées depuis une quinzaine d'années sur certaines figures ou moments, faisant écho au sentiment pacifique largement diffusé : le fusillé pour l'exemple, ou encore les fraternisations ont ainsi inspiré de nombreux films et romans. Si ces faits ont bien eu lieu, ils ne constituaient pas pour les anciens combattants des années 1920 le résumé des expériences vécues pendant le conflit, ce qu'ils semblent être devenus pour nos contemporains. Même si pour les jeunes générations, les causes de la Grande Guerre et le sens du conflit paraissent moins compréhensibles aujourd'hui, du fait du déclin progressif du sentiment patriotique depuis les années 1960, 14-18 continue à questionner nos contemporains sur les origines sociales et internationales d'une guerre.

NOTRE VIEUX DRAPEAU



Lors de la première assemblée générale statutaire de l'Association, tenue le 8 février 1930, dans les salons du Gouvernement militaire de Paris, sous la présidence effective du Général Henri Gouraud, outre les questions de fond concernant la garde du monument, l'aménagement de l'ossuaire, l'organisation des pèlerinages des familles, le bulletin et la situation financière, un certain nombre de vœux ont été formulés. Entre autres : « une adhérente souhaite que les mères des Morts de Champagne, membres de l'Association du Souvenir, s'entendent pour offrir un drapeau qui pourrait être exposé dans la crypte... » Après examen du projet et de sa faisabilité, il est décidé à l'unanimité des voix « qu'une souscription particulière sera organisée à l'initiative des mères et que les fonds recueillis seront remis au trésorier de l'Association. » Ainsi fut-il fait et la confection du drapeau s'ensuivit rapidement. Depuis, le vénérable emblème aux inscriptions chargées d'histoire a été présent dans toutes les cérémonies à Navarin et lors des ravivages à l'Arc de triomphe. Abîmé et flétri par

l'âge, ses glorieuses inscriptions peu à peu effacées, il est désormais une sorte de relique qu'il convient de préserver. Il est prévu de l'exposer dans une vitrine placée dans la chapelle du monument, comme les mères des Morts de Champagne l'avaient alors proposé. Leur vœu sera ainsi respecté. Souhaitons à présent à notre nouveau drapeau, réalisé à l'identique, un avenir à la mesure du passé bien rempli de son prédécesseur.

N. Méry



LE NOUVEL EMBLÈME

LES GLORIEUSES INSCRIPTIONS

IN MEMORIAM

Monsieur Charles VILLAIN de 93220 GAGNY
Monsieur THIEBAULT de 51600 SOMMEPY TAHURE